

PROTOCOLE SANITAIRE

COVID 19

VELODROME MTPM

1/ MESURES BARRIERES GENERALES :

Afin de ralentir la propagation du virus, il est impératif, au sein du vélodrome, pour ses utilisateurs, de :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon.
- Se couvrir le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, à éliminer immédiatement dans une poubelle.
- Eviter de se toucher le visage, le nez, la bouche, les yeux.

2/ MESURES BARRIERES DURANT L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Lors de la pratique d'une activité physique et sportive, au sein du vélodrome ; il est impératif pour les pratiquants de :

- Avoir une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes.
- De ne pas utiliser les vestiaires et douches qui seront fermés.
- D'avoir des groupes de pratique avec 10 personnes maximum (encadrant compris).
- D'utiliser un matériel personnel nettoyé et désinfecté.
- Lors des regroupements en dehors de l'activité sportive (pour consignes ...), respecter la distanciation d'1 mètre et le port du masque pour chaque personne.
- Mettre en œuvre avant et après une désinfection des équipements et mobiliers utilisés.
- Tenir un registre des participants à l'APS.
- Interdiction de pratique pour les sports collectifs et de combats.

La Direction du Vélodrome MTPM.